| REPUBLIQUE FRANCAISE | | |
|---|---|---|
| Département du BAS-RHIN | | Arrondissement de STRASBOURG |
| Nombre de Conseillers : 15<br>Présents : 12<br>Procurations : 3<br>Absent excusé : 0 | *Date de la convocation* :<br>Le 29 janvier 2025 | *Séance du* jeudi 6 février 2025<br>*Président de séance* : W. DE VREESE<br>*Secrétaire de séance* : N. CAQUELIN |

# Commune d'OSTHOFFEN

## Délibération n° 02/2025

**Présents** : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS et M. David WEIL

**Procurations** : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, M Denis GUILLEMOIS, procuration faite à Mme Isabelle GRAFF, Mme Vanessa JACQUES, procuration faite à M. Daniel KOENIG

**Absent(s) excusé (s) : /**

**Objet :** **Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et suivants

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.
Considérant que par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à élire au nombre de trois,

Considérant que le poste de deuxième adjoint étant vacant à la suite de la démission de Monsieur Denis GUILLEMOIS, le conseil municipal doit délibérer afin de décider :
- s'il souhaite maintenir le nombre d'adjoints à trois et procéder ainsi au remplacement de M. Denis GUILLEMOIS, adjoint démissionnaire ;
- ou s'il souhaite ne pas le remplacer, et dans ce cas, réduire le nombre d'adjoints à deux ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de maintenir le nombre d'adjoints à trois ;

Suite à la démission de Monsieur Denis GUILLEMOIS du poste de deuxième adjoint, il vous est proposé de maintenir à 3 le nombre de postes d'adjoint.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré** :

**Décide** de maintenir à trois le nombre d'adjoints au maire.

**Votes** : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 6 février 2025

**La secrétaire de séance**
**Nathalie CAQUELIN**

**Le Maire**
**Wilfrid DE VREESE**

MAIRIE D'OSTHOFFEN
Bas-Rhin

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250206-3-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250206-3-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025